

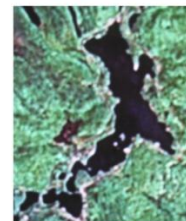
## Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : [info@laclong.org](mailto:info@laclong.org)

Site Web : [www.laclong.org](http://www.laclong.org)



### Rapport du président : Bilan du plan d'action 2015-2016

1. Continuer de participer au **programme de subvention des associations** de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis

Nous avons fait le rapport 2015 et la demande 2016 auprès de la Municipalité dans le cadre du *Programme de subvention des associations*. Nous avons reçu un montant de 3 000 \$ qui nous a été versé conformément à la *Politique de soutien financier pour les organismes et associations de lacs*. Vous pouvez consulter le texte intégral de cette politique sur le site Web municipal, à l'onglet Informations aux citoyens/Politiques municipales.

**Note :** « L'association doit représenter une pluralité des citoyens du secteur, c'est-à-dire qu'au moins **66 % d'entre eux doivent s'être acquittés de leur cotisation annuelle** à la dite association. », *Politique de soutien financier*, p. 2.

2. Poursuivre la mise en place de **mécanismes de suivi de la qualité de l'eau** du lac
  - a. Nous sommes inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL<sup>1</sup>). En 2008, nous avons fait **5 prélèvements** d'eau (mai, juin, juillet, août et septembre) ; **nous avons fait 3 prélèvements en 2013 et en 2014** pour vérifier à nouveau les paramètres suivants :
    - i. Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ;
      1. Grand Lac : 2008 : 3,8 ; 2013 : 3 ; 2014 : 4,6
      2. Petit Lac : 2008 : 3,4 ; 2013 : 2,3 ; 2014 : 4,0
    - ii. La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ;
      1. Grand Lac : 2008 : 1,5 ; 2013 : 1,4 ; 2014 : 1,5
      2. Petit Lac : 2008 : 1,3 ; 2013 : 1,3 ; 2014 : 1,2
    - iii. La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion<sup>2</sup> (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ;
      1. Grand Lac : 2008 : 3,3 ; 2013 : 3,3 ; 2014 : 4,3
      2. Petit Lac : 2008 : 3,1 ; 2013 : 3,0 ; 2014 : 3,3

Nous referons des prélèvements d'eau **en 2019 et 2020**.

<sup>1</sup> <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

<sup>2</sup> Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

- b. La **transparence de l'eau** est mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac.
- i. Lectures de transparence : En 2008, 9 lectures de transparence. En 2009, 12 transparence. En 2010, 15 transparence. En 2011, 12 transparence. En 2012, 12 transparence. En 2013, 12 transparence. En 2014, 12 transparence. En 2015, 12 transparence. **Des repères d'échantillonnage sont installés sur le lac.**
- c. Pour en savoir plus sur les résultats du suivi de la qualité de l'eau de notre lac 2008-2015, voir l'Annexe 5 du PV AGA 2016
3. Constituer une banque d'outils de sensibilisation et d'information
- Afin de bien documenter les améliorations à apporter au chemin des Lacs-Longs, nous sommes procuré le document *Guide pour contrer l'érosion des chemins forestiers*, Rappel 2015, 48 pages
4. Diffuser des textes informatifs sur la protection de l'environnement du lac  
**Nous diffusons des documents à tous les propriétaires** par courriel et par la poste traditionnelle ; voici la liste de ceux publiés en 2015-2016 :
- Rappel du rôle de notre association (APELL)
  - La cotisation annuelle à notre association
  - Le plan d'action 2015-2016 et son suivi
  - Les résultats de l'étude du touladi au lac Long par le MRNF les 10 et 11 septembre 2013
  - Rappel concernant le *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* et le suivi de l'application de ce règlement à l'été 2015
  - Le napperon et le *Guide des bonnes pratiques riveraines* adoptés à l'AGA 2015
5. Promouvoir le respect de l'environnement au niveau municipal (voir le PV de l'AGA 6 juin 2015, p. 8)
- a. L'Association a invité la Municipalité à viser minimalement 125 000 \$ par an sur 3 millions de budget municipal (= 4 % du budget) pour la protection de l'environnement des lacs.
    - i. Des rubriques budgétaires ont été ajoutées à cet effet en 2016 dans le budget de la voirie et de l'urbanisme.
  - b. Madame Sandra Gérôme occupe un poste **permanent temps complet saisonnier** comme aide en urbanisme et environnement pour un minimum de 1050 heures (30 semaines) en 2016.
    - i. La Municipalité a accepté de remplacer madame Sandra Gérôme durant son congé maternité pour assurer le suivi de l'application du règlement de protection des rives.
  - c. La Municipalité offrira une formation au personnel de voirie sur le document *Guide pour contrer l'érosion des chemins forestiers* pour faire suite à la formation 2015 sur le document *Guide technique - Gestion environnementale des fossés*.

Il n'y a pas d'informations particulières à communiquer sur les autres éléments du plan d'action 2015-2016.